

# UN NOUVEL ESPACE INDUSTRIEL URBAIN SUR LES RAILS À LA « VIEILLE MONTAGNE »

La Ville de Liège vient de donner son feu vert au projet de transformation de l'ancien site industriel d'Everzinc à Angleur.

GASPARD GROSJEAN

En mai 2022, La Meuse se faisait l'écho de la volonté de Noshag de faire revivre le site de l'ex-producteur de zinc « Vieille Montagne » à Angleur. Leur idée : reconvertir trois hectares en espace industriel urbain dédié à l'environnement et l'énergie tandis que le parc de 7 ha serait ou-

décision finale. Christine Defraigne, échevine de l'Urbanisme à Liège, se félicite de ce projet d'assainissement et de transformation de l'ancien site industriel d'Everzinc et du centre d'affaire Dony en parc industriel « urbain » qui sera situé quai Saint-Paul de Sinçay et rue de Chênée 51 à 67 à Angleur.

## HOMMAGE À ZÉNOBE GRAMME

« Le groupe Noshag, porteur du projet, prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments situés dans l'enceinte de la propriété Everzinc et l'aménagement d'un « espace industriel urbain » accueillant des activités à tendance écologique et économe en énergie sous le nom « Dynamo », en hommage à l'invention du célèbre ingénieur liégeois Zénoobe Gramme, mais aussi parce qu'elle est un symbole de l'énergie », confie ainsi la Première échevine. Et cette dernière d'insister sur les bénéfices de la requalification de ce terrain tombé en désuétude.

Les autorités pointent du doigt plusieurs éléments positifs à ce projet. Mentionnons ainsi :

– **L'intensification de l'acti-**



Noshag va démolir, assainir et reconstruire. © D.R.

**tivité économique par la présence de nouveaux emplois** (+/-100 pour le personnel administratif et +/-180 pour le personnel de production);

– **La création d'un nouveau cheminement à usage public reliant la rue de Chênée au RAVEl**, le long du parc Vieille Montagne

– **L'augmentation de l'offre en activités économiques type « PME »;**

– **La redynamisation d'une zone d'activités économiques sur le territoire communal avec une prise en compte importante du volet « végétalisation »**, puisque l'ensemble des toitures plates devra être végétalisé. De même, des haies devront compléter les arbres de grandes canopées.

Précisons toutefois qu'ici,

l'avis du collègue communal liégeois ne porte pas sur l'aménagement du parc en tant que tel.

À ce niveau, « une réflexion sur son devenir est en cours car il est nécessaire de préserver le parc, afin de renforcer le maillage d'espaces verts à usage public en vallée, et de

ne pas hypothéquer un futur usage public. C'est pour cette raison qu'au niveau des charges d'urbanisme, il conviendra d'assainir partiellement le parc dit « Vieille Montagne » attendant au projet, et mettre en place des clôtures », détaille encore Christine Defraigne. ■



Les zones concernées. © D.R.



« Il est nécessaire de préserver le parc, afin de renforcer le maillage d'espaces verts à usage public en vallée »

Christine Defraigne

vert au public. Ce vendredi, le collègue communal de la Ville de Liège vient de donner son feu vert au projet. Un avis positif qui sera ensuite transmis au fonctionnaire délégué de la Région wallonne, à qui reviendra la